

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 9 octobre 2018 à vingt heures au centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents madame la conseillère Nicole Ste-Marie et messieurs les conseillers, Sylvain Mallette, Sylvain Roy, Lucien Thibault et Marc-Antoine Thibault sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est présent monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier.

Est absent monsieur le conseiller Patrice Boisjoli.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

2. Adoption de l'ordre du jour

18-10-240

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert et l'ajout des points en italique :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal
 - .1 séance ordinaire 10 septembre 2018
 - .2 suivi du dernier conseil
 - .3 *site web et projet d'ordre du jour*
4. Première période de questions du public

ORIENTATION ET DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

5. Mada et politique familiale
 - .1 comité de pilotage
6. Ressources humaines
 - .1 Joannie Archambault – probation et changement de la définition d'emploi
 - .2 Patrick Tremblay, pompier – congédiement
 - .3 *Levée de la probation – Joannie Archambault*
 - .4 *Julie Roy – proposition salariale*
7. Ponceau - chemin de la Rivière des Fèves Nord jonction chemin de la Rivière des Fèves Sud
 - .1 Bilan préliminaire des coûts
 - .2 Jean-Yves Thibault – temps en chantier
8. Programme de réhabilitation du réseau routier local – accélération des investissements sur le réseau routier local
 - .1 Financement des travaux – remplacement du ponceau du chemin de la Rivière des Fèves Nord jonction chemin de la Rivière des Fèves Sud
 - .2 Engagement municipal et approbation municipal de la demande
9. Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale

10. Programme d'aide financière afin d'aider les municipalités à se conformer au règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistres
 - .1 Volet 1
 - .2 Volet 2
11. Mesures d'urgence du 5-6 janvier 2018 – retard du paiement des frais

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

12. Adoption des dépenses – septembre 2018
13. Finance municipales
 - .1 Situation financière
 - .2 Flux de trésorerie
 - .3 Autorisation – dépassement de postes budgétaires
14. Libération de la retenue – pavage 2017
15. Déneigement des trottoirs – année d'option
16. Taxibus (R)
17. Formation des pompiers – année 2019
18. Soutien au Comité église – FDTR
19. Club de motoneige Les Bons voisins
20. OMH- approbation des projets 2019
21. Dons et commandites
 - .1 Maison des jeunes

INFORMATIONS AUX CITOYENS

- | | |
|--|--|
| 22. Correspondance au conseil | |
| 1. MAMOT | TECQ; acceptation programmation révisée |
| 2. MTQ | Entretien de la route 205 |
| 3. MRC Beauharnois-Salaberry | Entretien de la branche 5D de la rivière Esturgeon |
| 4. MRC Beauharnois-Salaberry | PIIRL |
| 5. MRC Beauharnois-Salaberry | Certificat de conformité règlement 391-18 |
| 6. MRC Beauharnois-Salaberry | Acquisition d'un afficheur de vitesse |
| 7. Ville de Mercier | Dissolution de la RIAVC |
| 8. Ministère de la santé | Herbes à poux |
| 23. Rapport des élus | |
| 24. Dépôt des rapports internes | |
| .1 Permis et urbanisme - Statistiques des permis et des certificats – mois de septembre 2018 | |
| .2 Bibliothèque | |
| 25. Varia | |
| .1 Comité des loisirs – installations récréatives, sportives et jardin communautaire | |
| .2 <i>Inspection municipale</i> | |
| 26. Deuxième période de questions du public | |
| 27. Levée de l'assemblée | |

ADOPTÉ

3. Procès-verbal

3.1 Procès-verbal – séance ordinaire du 10 septembre 2018

18-10-241

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018 avec modification au point 18.1 afin d'y ajouter les mots « à la Sûreté du Québec » après les mots « De demander ».

ADOPTÉ

3.2 Suivi du dernier conseil

Monsieur le maire Réjean Beaulieu et monsieur le directeur général Michel Morneau font part aux élus du suivi du dernier conseil.

4. Première période de questions du public

Une citoyenne demande pourquoi l'afficheur de vitesse se retrouvera principalement dans la partie sud de la route 205.

Une citoyenne questionne les élus sur la possibilité de légiférer en matière de consommation du cannabis dans le domaine public.

Un citoyen fait part de son inquiétude quant au traitement de son dossier de réclamation pour une clôture abîmée en raison du déneigement.

Un citoyen relate aux élus un problème d'animaux de ferme errants au village.

ORIENTATION ET DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

5. Mada et politique familiale

5.1 Comité de pilotage

Le point est reporté à une séance ultérieure.

6. Ressources humaines

6.1 Joannie Archambault – probation et changement de la définition d'emploi

Le point est reporté à une séance ultérieure.

6.2 Patrick Tremblay, pompier– congédiement

CONSIDÉRANT QUE monsieur Patrick Tremblay ne se présente plus à la caserne depuis le mois de février 2018 ni sur les interventions;

CONSIDÉRANT QUE cette situation ne correspond pas aux besoins de la municipalité dont notamment aux exigences du règlement de création du service de sécurité des incendies et à l'entente entre l'association des

pompiers volontaires de Saint-Urbain-Premier et la municipalité de Saint-Urbain-Premier;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du directeur du service de sécurité des incendies de la municipalité de Saint-Urbain-Premier monsieur Philippe Thibault et du directeur général monsieur Michel Morneau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a communiqué par écrit à monsieur Tremblay afin de connaître ses intentions;

CONSIDÉRANT QU' aucune réponse n'a été reçue à ce jour;

EN CONSÉQUENCE

18-10-242

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De mettre fin à l'emploi de monsieur Patrick Tremblay à titre de pompier de la municipalité de Saint-Urbain-Premier par un congédiement.

ADOPTÉ

6.3 Levée de la probation – Joannie Archambault

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

6.4 Julie Roy – proposition salariale

Il est entendu qu'une proposition salariale sera déposée au prochain conseil de novembre 2018 afin de modifier la rémunération globale de madame Julie Roy.

7. Ponceau - chemin de la Rivière des Fèves Nord jonction chemin de la Rivière des Fèves Sud

7.1 Bilan préliminaire des coûts

Monsieur le maire Réjean Beaulieu présente le bilan préliminaire des coûts. Le montant au dernier décompte se chiffre à un montant de 129 263.06\$

7.2 Jean-Yves Thibault – temps en chantier

CONSIDÉRANT QUE le temps de travail prévu de ce fournisseur pour l'année 2018 est de 840 heures au contrat annuel;

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection du ponceau - chemin de la Rivière des Fèves Nord jonction chemin de la Rivière des Fèves Sud a occasionné 83h25 en temps par ce fournisseur;

CONSIDÉRANT ce projet n'était pas compris dans la planification annuelle du temps de ce fournisseur;

EN CONSÉQUENCE

18-10-243

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'allouer 83h25 de plus au fournisseur ferme Jybault senc. soit Jean-Yves Thibault pour l'année 2018 et de faire passer à 923h25 pour les travaux d'aide à la voirie, parc et assainissement.

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Morneau, à modifier le contrat entre les parties afin d'y intégrer l'ajout des heures pour l'année 2018.

ADOPTÉ

8. Programme de réhabilitation du réseau routier local – accélération des investissements sur le réseau routier local

8.1 Financement des travaux – remplacement du ponceau du chemin de la Rivière des Fèves Nord jonction chemin de la Rivière des Fèves Sud

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit désigner son type de financement avant la demande de subvention au programme de réhabilitation du réseau routier local – accélération des investissements sur le réseau routier local ;

EN CONSÉQUENCE

18-10-244

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De spécifier que le financement du projet de remplacement du ponceau du chemin de la Rivière des Fèves Nord jonction chemin de la Rivière des Fèves Sud se fera à même les dépenses de l'exercice financier 2018 sans emprunt.

ADOPTÉ

8.2 Engagement municipal et approbation municipale de la demande

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier désire déposer une demande de subvention dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau local - accélération des investissements sur le réseau routier local;

CONSIDÉRANT QUE le projet visé est celui du remplacement du ponceau du chemin de la Rivière des Fèves Nord jonction chemin de la Rivière des Fèves Sud.

EN CONSÉQUENCE

18-10-245

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la municipalité s'engage à réaliser les travaux de remplacement du ponceau du chemin de la Rivière des Fèves Nord jonction chemin de la Rivière des Fèves Sud.

Que la municipalité s'engage financièrement à la hauteur du montant précisé dans la demande de subvention soit 127 274.59\$.

ADOPTÉ

9. Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale

CONSIDÉRANT QUE ce projet en est un conjoint avec le Comité des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont tenu compte des détails du programme et de l'intérêt municipal de déposer une demande de subvention;

EN CONSÉQUENCE

18-10-246

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général Michel Morneau ou un employé municipal sous sa charge à déposer une demande de subvention au programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale pour l'année 2019.

ADOPTÉ

10. Programme d'aide financière afin d'aider les municipalités à se conformer au règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistres

10.1 Volet 1

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la sécurité civile confie aux municipalités la responsabilité de planifier la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE ceci vise à rehausser le niveau de préparation municipale aux sinistres;

CONSIDÉRANT QUE la démarche vient préciser les moyens dont les municipalités devront minimalement disposer à son entrée en vigueur (Loi), pour répondre aux besoins communs engendrés par ces situations.

EN CONSÉQUENCE

18-10-247

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général monsieur Michel Morneau à déposer une demande de subvention au programme d'aide financière afin d'aider les municipalités à se conformer au règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistres – volet 1 pour la mise à jour du plan de mesures d'urgence, l'achat d'équipements et la mise aux normes du centre municipal.

ADOPTÉ

10.2 Volet 2

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la sécurité civile confie aux municipalités la responsabilité de planifier la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE ceci vise à rehausser le niveau de préparation municipale aux sinistres;

CONSIDÉRANT QUE la démarche vient préciser les moyens dont les municipalités devront minimalement disposer à son entrée en vigueur (Loi), pour répondre aux besoins communs engendrés par ces situations.

EN CONSÉQUENCE

18-10-248

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Morneau, à déposer une demande de subvention au programme d'aide financière afin d'aider les municipalités à se conformer au règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistres – volet 2 pour l'acquisition du logiciel d'alertes et sa mise en place par un volet communication.

Que ce volet puisse s'exécuter seul ou en partenariat avec les municipalités de Saint-Stanislas-de-Koskta, Saint-Étienne-de-Beauharnois, de Sainte-Martine et de Saint-Louis-de-Gonzague;

ADOPTÉ

11. Mesures d'urgence du 5-6 janvier 2018 – retard du paiement des frais

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a expédié les documents appropriés de la réclamation le 26 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Sécurité Publique tarde à compléter l'étude de notre dossier;

CONSIDÉRANT QUE nous avons fourni l'ensemble des explications requises afin de permettre au ministère de traiter la demande;

EN CONSÉQUENCE

18-10-249

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De demander au Ministère de la Sécurité Publique de finaliser l'étude du dossier de réclamation des frais en lien avec le sinistre du 5-6 janvier 2018;

De dénoncer la situation auprès du député provincial, madame Claire Isabelle.

ADOPTÉ

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

12. Adoption des dépenses – septembre 2018

18-10-250

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la liste des comptes à payer pour la période du 11 septembre 2018 au 9 octobre 2018 inclusivement, totalisant un montant de 289 901.01\$ est adoptée et peut être payée. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin. Elle sert également de registre des dépenses au sens du règlement numéro 385-18 déléguant au directeur général, au directeur du service de sécurité des incendies et à la responsable de la bibliothèque certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, et du règlement numéro 246-07 et son amendement soit le règlement 386-18 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTÉ

13. Finance municipale

13.1 Situation financière

La situation financière actualisée est présentée par monsieur le maire Réjean Beaulieu et souligne que l'exercice financier se solderait par un déficit d'environ 38 000\$.

13.2 Flux de trésorerie

Le flux de trésorerie est expliqué par monsieur le maire Réjean Beaulieu et précise qu'au 31 décembre 2018, le solde bancaire s'établirait à environ 58 600\$.

13.3 Autorisation – dépassement de postes budgétaires

CONSIDÉRANT

le règlement numéro 385-18 déléguant au directeur général, à un officier municipal ou un responsable d'activités budgétaires certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 246-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT le rapport financier mensuel au 30 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE les élus désirent s'assurer du bon fonctionnement de la municipalité en autorisant les dépenses appropriées de l'année courante 2018;

EN CONSÉQUENCE,

18-10-251

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Morneau, à procéder aux dépenses appropriées aux postes budgétaires ciblés soit :

# DE POSTE	POSTE DE DÉPENSE	ÉCART	EXPLICATION
02-22000-140 à 145	Rémunération pompier	(3 642.40 \$)	Plus de temps pompier
02-32000-643	Petits outils voirie	(395.36 \$)	Achat d'un levier pour trou d'homme
02-70120-520	Conciergerie salle communautaire	(52.50 \$)	Plus de location - plus de revenus
02-70230-649	Fourniture bibliothèque	(388.29 \$)	Il reste du budget de 2017

en raison du dépassement des sommes allouées au budget.

ADOPTÉ

14. Libération de la retenue – pavage 2017

CONSIDÉRANT QUE les travaux de pavage effectués en 2017 sont conformes aux exigences municipales;

EN CONSÉQUENCE,

18-10-252

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De libérer la retenue du fournisseur Les pavages Chenail inc. au montant de 22 515.01\$ taxes incluses.

ADOPTÉ

15. Déneigement des trottoirs – année d'option

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier possède un contrat avec l'entreprise Robert Thibault visant le déneigement des trottoirs municipaux;

CONSIDÉRANT QU' une dernière année d'option est possible;

EN CONSÉQUENCE,

18-10-253

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De signifier à monsieur Robert Thibault que la municipalité profitera de l'année d'option offerte par le fournisseur pour la saison 2018-2019, comme qu'indiqué au devis servant de contrat daté d'octobre 2014.

ADOPTÉ

16. Taxibus

CONSIDÉRANT l'intention de la MRC de Beauharnois-Salaberry de poursuivre les services de Taxibus Beauharnois-Salaberry, sur les territoires des municipalités de Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Stanislas-de-Kostka, Saint-Étienne-de-Beauharnois, Sainte-Martine et Saint-Urbain-Premier, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a pour objectif d'offrir un service de transport de qualité et ajuster aux besoins des usagers en milieu rural; de briser l'isolement des populations rurales en périphérie des centres de services; de contrer l'exode et/ou la migration des jeunes et des aînés en milieu rural vers les milieux urbains; de stimuler l'activité économique de la région par le transport des personnes; de favoriser la persévérance scolaire, et de diminuer l'impact environnemental associé au transport;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier participe depuis l'année 2016 au service de transport Taxibus;

CONSIDÉRANT QUE que la municipalité entend poursuivre son adhésion au projet de Taxibus de la MRC de Beauharnois-Salaberry 2018;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la municipalité de Saint-Urbain-Premier est estimée à 6 600 \$;

EN CONSÉQUENCE,

18-10-254

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De confirmer son adhésion au projet de Taxibus Beauharnois-Salaberry 2018.

De verser à la MRC, une contribution maximale au montant de 2 400 \$, pour le service Taxibus Beauharnois-Salaberry 2018.

D'appuyer le dépôt d'une demande subvention au montant de 4 200 \$ à même le fonds de développement des territoires ruraux 2018 – projet local, aux fins de la réalisation dudit projet.

De collaborer à la mise en œuvre dudit projet sur son territoire municipal.

D'autoriser le directeur général monsieur Michel Morneau, à signer pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ

17. Formation des pompiers – année 2019

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier prévoit la formation de pompiers au cours de la prochaine année selon la liste des besoins et ceci pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Beauharnois-Salaberry en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE,

18-10-255

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De présenter une demande d'aide financière pour la période 2019-2020 dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Beauharnois-Salaberry responsable du dossier.

ADOPTÉ

18. Soutien au Comité église – FDTR

CONSIDÉRANT QUE le projet tel que déposé n'a pas été réalisé;

CONSIDÉRANT QUE de manière comptable, une somme liée au financement du FTDR est due par la MRC de Beauharnois-Salaberry;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a reçu la moitié de la somme sans avoir réalisé le projet de soutien du comité;

CONSIDÉRANT QU' une restructuration du projet s'impose avant de penser à la présentation aux citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

18-10-256

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De signifier à la MRC de Beauharnois-Salaberry que le volet soutien au Comité de l'église demandé au FTDR sera revu de manière globale.

De remettre la part reçue à la municipalité de Saint-Urbain-Premier par la MRC de Beauharnois-Salaberry dans le cadre du projet – soutien au Comité église au montant de 1 378\$ soit la moitié de la part municipale de 2 756\$ pour un projet d'un montant global de 3 937\$.

ADOPTÉ

19. Club de motoneige Les Bons voisins

CONSIDÉRANT QU' un tracé du club Les Bons voisins est modifié pour la saison 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE le droit de passage a été retiré sur le terrain du 172 rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE la proposition du club est de traverser la route 205 au niveau du lot numéro 143-1 entre les adresses civiques 126 et 140 rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports approuve ce tracé;

EN CONSÉQUENCE,

18-10-257

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De signifier l'approbation de la municipalité de Saint-Urbain-Premier du nouveau tracé du club de motoneige les Bons voisins dans la partie de la traverse de la route 205 entre le 126 et le 140 rue Principale.

ADOPTÉ

20. OMH- approbation des projets 2019

CONSIDÉRANT le dépôt des projets dans le cadre de l'approbation du Programme Particulier d'Investissement (PPI) pour l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE,

18-10-258

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le Programme Particulier d'Investissement (PPI) pour l'année 2019 tel que déposé par madame Annie Lemieux, directrice générale OMH de Beauharnois et Saint-Urbain-Premier le 3 novembre 2018.

ADOPTÉ

21. Dons et commandites

18-10-259

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'offrir un appui financier à l'organisme

.1 Maison des jeunes 500 \$

ADOPTÉ

INFORMATIONS AUX CITOYENS

22. Correspondance au conseil

La correspondance au conseil est déposée.

1. MAMOT	TECQ; acceptation programmation révisée
2. MTQ	Entretien de la route 205
3. MRC Beauharnois-Salaberry	Entretien de la branche 5D de la rivière Esturgeon
4. MRC Beauharnois-Salaberry	PIIRL
5. MRC Beauharnois-Salaberry	Certificat de conformité règlement 391-18
6. MRC Beauharnois-Salaberry	Acquisition d'un afficheur de vitesse
7. Ville de Mercier	Dissolution de la RIAVC
8. Ministère de la Santé	Herbes à poux

23. Rapport des élus

Madame la conseillère Nicole Sainte-Marie fait le rapport de ses activités du mois de septembre.

Monsieur le conseiller Sylvain Roy fait le rapport de ses activités du mois de septembre.

Monsieur le conseiller Lucien Thibault fait le rapport de ses activités du mois de septembre.

Monsieur le conseiller Sylvain Mallette fait le rapport de ses activités du mois de septembre.

Monsieur le maire Réjean Beaulieu fait rapport de ses activités du mois de septembre.

24. Dépôt des rapports internes

24.1 Statistiques des permis et des certificats

Le rapport des permis de construction pour le mois de septembre est déposé.

24.2 Activité de la bibliothèque - Rapport

Le rapport des activités de la bibliothèque est déposé.

25. Varia

25.1 Comité des loisirs – installations récréatives, sportives et jardin communautaire

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté aux élus le 26 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE le concept d'aménagement comprend un ajout d'activités venant bonifier les installations existantes du parc de la Butte maintenant nommé le parc Jean-Guy Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu favorablement le projet en objet;

EN CONSÉQUENCE

18-10-260

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'appuyer le projet du Comité des loisirs d'installations récréatives, sportives et jardin communautaire;

ADOPTÉ

25.2 Inspection municipale

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a signifié par la résolution portant le numéro 2018-09-26-247 son intention de ne pas renouveler l'entente en inspection;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu favorablement le projet en objet;

EN CONSÉQUENCE

18-10-261

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Morneau, à jumeler le service d'inspection municipale avec une autre municipalité de la Montérégie par la signature d'une entente municipale. Le directeur est autorisé les documents appropriés à la réalisation de l'entente.

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Morneau, à publier une offre d'emploi pour un poste d'inspecteur municipal s'il y a démission de l'inspectrice municipale en poste, madame Julie Rivard.

ADOPTÉ

27. Deuxième période de questions du public

Une citoyenne demande pourquoi le permis de rénovation coûte 50\$ depuis l'année 2011.

Un citoyen questionne la décision de reporter la probation de Joannie Archambault.

Un citoyen demande si le logiciel d'alerte en mesure d'urgence considère la licence d'exploitation, lors de regroupement d'achats, à titre commun ou unitaire et à quel moment il sera en fonction.

Un citoyen demande si la municipalité ramasse les pneus usagés.

Un citoyen propose de placer l'indicateur de vitesse acquis ce mois-ci à plusieurs endroits sur le réseau routier.

Un citoyen demande si la municipalité de Sainte-Martine a appuyé la proposition de la Ville de Mercier dans le dossier de la modification de la vitesse dans la partie nord du chemin de la Grande-Ligne.

Une citoyenne indique que des véhicules en surcharge sont présents sur nos routes locales avec des restrictions de charge.

28. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 21h 57.

Réjean Beaulieu, maire

Michel Morneau directeur général et
secrétaire-trésorier